



Session ordinaire du 12 janvier 2015 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of January 12, 2015 –
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 51

Q :

- Un résident représente sa mère et s'oppose à l'adoption des items 7c) et 7d).

R :

- La décision sera prise ce soir.

Q :

- Demande qui sont les membres du sous-comité consultatif des ressources matérielles.

R :

- La mairesse nomme les membres du sous-comité.

Q :

- Un résident du chemin Heritage depuis 21 ans fait mention que les chemins de son secteur sont mal entretenus. Il demande de voir à l'amélioration de l'entretien.

R :

- Le Conseil, dans le budget 2015, a augmenté le budget alloué à l'entretien des chemins.

Q :

- Demande l'ajout d'éclairage de rue dans le secteur de la côte d'un mille.

R :

- Un mandat sera donné au comité des Travaux publics pour élaborer une politique concernant l'installation de luminaires de rues.

Q :

- Demande au Conseil de faire revenir le comité de vision du Centre Village.

R :

- Le comité sera probablement remis sur pied pour réviser la vision du Centre Village.

Q :

- Commerce Chelsea a fait une demande de subvention à la municipalité afin de promouvoir les entreprises de Chelsea.

R :

- Le budget n'est pas adopté, il est donc impossible de confirmer la subvention.



Session ordinaire du 12 janvier 2015 –
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of January 12, 2015 –
QUESTION PERIOD

Q :
- Un résident se plaint du bruit provenant du nouveau pub voisin du 462, route 105 et se demande quoi faire. Il demande à ce qu'une housse acoustique soit installée.

R :
- On demande au résident de venir nous rencontrer dans nos bureaux.

Q :
- Demande à ce que les items 7k) et 7l) soient retourné au CCUDD. Il est membre du CCUDD et il n'a pas tout compris les technicalités du projet.

R :
- L'ordre du jour est adopté et l'adoption du 1^{er} projet de règlement sera discutée ce soir.

Q :
- Demande au Conseil de poursuivre le processus concernant les items 7k) et 7l). Demande quand aura lieu la consultation publique.

R :
- La date de la consultation publique sera déterminée par la municipalité en collaboration avec le développeur.

Q :
- Pourquoi autorisons-nous le développement comme le projet de M. Markhouser.

R :
- Aucune autorisation n'est donnée ce soir. L'avis de motion et l'adoption du 1^{er} projet de règlement débute seulement le processus de consultant.

Fin : 20 h 55